



ASSOCIATION CANINE DE LA DORDOGNE

Affiliée à la Société Centrale Canine

21 rue des Fours à Chaux 24750 CHAMPCEVINEL Tél : 06 72 17 18 18 ou 06 88 96 25 61

Courriel : associationcanine24@orange.fr Site : www.association-canine-de-la-dordogne.fr

SORGES – LIGUEUX en Périgord

Séance de CONFIRMATION

Toutes Races

Lieu de confirmation : Parc des Loisirs Alain Robert
à SORGES – LIGUEUX en Périgord

Samedi 31 août 2024 de 15h30 à 18h00

Bulletin d'inscription ci-dessous

Inscriptions par Courrier	Inscriptions sur Internet
Renvoyer le coupon ci-dessous, accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'AC Dordogne, et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse à : Phillipe DANIEL 3 route des Grands Bruts 24750 TRELISSAC	Inscription Internet : https://cedia.fr Engagement en ligne Paiement sécurisé Seuls les engagements payés seront retenus
Tarif de l'inscription : 32 €	

A présenter le jour de la CONFIRMATION de votre chien

Originaux des documents: Certificat de naissance, Carte d'identification, Carnet de santé de votre chien

Découper suivant les pointillés



Séance de confirmation à PERIGUEUX – Samedi 31 août 2024 de 15h30 à 18h00 (horaire de passage)

RACE :		SEXE :
Identification : <small>Puce ou Tatouage</small>	N° LOF :	Né(e) le :
Nom du chien :		
Nom du propriétaire :		
Adresse complète :		
Ville :	Code Postal :	
Tél. :	Email :	

Je soussigné, certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation
J'exonère spécialement et entièrement l'association canine de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même

Fait à, le

Signature du propriétaire (obligatoire)

**3 jours avant, vous recevrez par Email votre horaire de passage,
il est souhaitable que vous le respectiez.**

Age minimum exigé pour la CONFIRMATION

Il n'y a pas d'âge maximum pour faire confirmer votre chien

ATTENTION ! L'identification par tatouage doit être parfaitement lisible est obligatoire pour l'examen de confirmation

Seront admis à la confirmation les chiens identifiés très lisiblement (tatouage ou transpondeur), vous devez le présenter avec sa fiche d'identification, son certificat de naissance de la Société Centrale Canine ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la séance de confirmation

à partir de :

1^{er} groupe :

Berger Allemand, Berger de Brie,
Bouvier des Flandres 15 mois
Reste du groupe 12 mois

2^{ème} groupe :

Schnauzer Géant, Dogue Allemand, du Tibet,
de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain,
Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin
Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de
Alentejo, Castro Laboreiro, Saint Bernard, Terre Neuve,
Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,
Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouviers Bernois ... 15 mois
Reste du groupe 12 mois

3^{ème} et 4^{ème} groupes : 12 mois

5^{ème} groupe :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Portugais
(moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco,
Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland 15 mois
Reste du groupe 12 mois

6^{ème} groupe :

Rhodésian Ridgeback 15 mois
Reste du groupe 12 mois

7^{ème} groupe : 12 mois

8^{ème} groupe :

Retrievers 15 mois
Reste du groupe 12 mois

9^{ème} groupe :

Epagneuls Pékinois et Japonais 10 mois
Reste du groupe 12 mois

10^{ème} groupe :

Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound,
Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi,
Chart Polski 15 mois
Reste du groupe 12 mois

Otectomy: les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1^{er} juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition.

Cette circulaire s'appliquera à toutes les races concernées par la taille des oreilles.

Pour les Dobermanns, cette mesure annule et remplace la circulaire du 8 mars 2019.

Caudectomy: pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1^{er} janvier 2020.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^{ème} catégorie : le certificat de vaccination antirabique en cours de validité mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages)



L'Association Canine de la Dordogne

21 rue des Fours à Chaux 24750 CHAMPCEVINEL Tél : 06 72 17 18 18 ou 06 88 96 25 61
Courriel : associationcanine24@orange.fr Site : www.association-canine-de-la-dordogne.fr

Vous annonce ses prochaines manifestations

Mercredi 06 novembre 2024 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Séance de confirmation au local de l'Association Canine de la Dordogne

Mercredi 05 mars 2025 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Séance de confirmation au local de l'Association Canine de la Dordogne

Vendredi 13 juin 2025 de 14h30 à 17h30

Site de l'expo Plaine de Lamoura à BOULAZAC ISLE MANOIRE

Samedi 14 et Dimanche 15 juin 2025

Exposition Canine Nationale et Internationale à BOULAZAC ISLE MANOIRE

Samedi 06 septembre 2025 de 15h30 à 17h30

Séance de confirmation sur le site de l'Exposition Canine de SORGES – LIGUEUX en Périgord

Dimanche 07 septembre 2025

Exposition Canine Nationale à SORGES – LIGUEUX en Périgord

Mercredi 05 novembre 2025 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Séance de confirmation au local de l'Association Canine de la Dordogne

